

Le Vigile, le Dacodac et le Sillon dans la Médiathèque

Le 26 avril 2022 à la Médiathèque Gao les traits des agents étaient creusés par l'angoisse. **Une succession d'incidents de plus en plus inquiétants** les avaient poussés à tenter d'exercer leur droit de retrait ô combien légitime.

On aurait pu qualifier leur quotidien de « quolibet de vie au travail ».

Un quotidien peuplé d'intimidations, de menaces, d'insultes proférées par divers individus.

Des insultes et des menaces qui se sont matérialisées par des tags à l'entrée de la Médiathèque :

« Sillon SS » « Bande de FDP » « Nik la Média » « NTM B.. et S.. » « T'es mort... »...

Une agente a reçu des cailloux en guise d'au revoir le jeudi 14 avril...

Les bibliothécaires qui sont arrivés à l'ouverture de cette médiathèque ont quasiment tous disparu, on comprend mieux pourquoi. Si la situation de tension s'est aggravée cette année, elle est loin d'être nouvelle. On peut affirmer sans crainte qu'elle s'est enkystée au cours des années.

La Ville continue d'affirmer sans vergogne à Sud que les agents passent après le service public.

Qui en douterait ?

Surtout ne pas faire de vagues, ne pas entacher la réputation de la Ville.

Alors que se passe-t-il ce 26 avril ?

Les agents déclarent vouloir utiliser leur droit de retrait.

La Médiathèque Gao est fermée au public pour l'après-midi.

On connaît la qualité de communication à la Ville de Saint-Herblain envers les agents, ne la qualifions pas de légendaire, tout de même, restons modestes.

La Direction de la Médiathèque a prévenu les collègues du réseau... que Gao était fermée au public pour la journée, en prenant soin de l'indiquer sur le site internet. Est-ce que les collègues du réseau ont été prévenus des raisons de cette fermeture ? Non. Omerta.

Les agents ont continué à travailler en interne malgré la dangerosité du site.

Le DAC a débarqué pour s'adresser aux agents.

Il leur a signifié que la situation ne légitimait pas un droit de retrait, qu'il n'y avait pas de danger grave et imminent.

Il a ajouté qu'au contraire ils risquaient de se retrouver en situation « d'abandon de poste ». « Botus et mouche cousue », telle est la Venise herblinoise en vogue.

On ferme au public sans explications, on travaille en interne et on oublie tout.

Dacodac ?

C'est un mensonge, idéal pour dissoudre cette velléité de droit de retrait qui pourrait se transformer en désagréable précédent.

Une intimidation souterraine, presque invisible, rusée. « On prend soin de vous, ne fautez pas ! On va s'arranger... »

C'est l'Agent seul qui juge si sa situation le met en danger.

Vous trouverez en fichier joint un modèle à utiliser pour faire votre demande si nécessaire, avec la procédure qui vous protège.

Le DAC a outrepassé ses prérogatives en vous affirmant que votre droit de retrait n'était pas légal ou légitime. Cela ne le regarde pas. C'était soit de la manipulation, soit de l'intimidation, ou encore au mieux de l'ignorance. Le champ du droit de retrait est vaste, il ne concerne pas uniquement des remontées d'acide ou le déterrage improbable d'une bombe datant de la seconde guerre mondiale. **La notion de risques psycho-sociaux est également bien présente. Il y a des jurisprudences sur le sujet.**

Le danger même différé doit être pris en compte : les conséquences sur la santé, le fait de ne plus dormir, les crises d'angoisses qui sont la conséquence de cette situation au travail...

Le sillon de la maladie se creuse petit à petit. L'imminence souterraine.

Etre menacé par des individus sur son lieu travail, parfois de mort sur un tag ou avec un couteau, être insulté violemment... voilà qui justifie plus que largement un droit de retrait. Ces individus connaissent les horaires de travail des agents... le guet-apens à la sortie est tout à fait imaginable.

Ce n'est pas la présence d'un vigile qui y changera quelque chose. Alors certes cela a permis de momentanément éteindre l'incendie, mais jusqu'à quand ? C'est aussi l'aveu d'un échec, une bibliothèque comme lieu de violence non maîtrisée, c'est proprement désolant.

Le syndicat SUD vous dévoile par ailleurs l'absurde article 13 du règlement intérieur (onglet ressources humaines, rubrique santé au travail règlement intérieur hygiène et sécurité) **qui interprète de manière fantaisiste le droit de retrait. Cet article doit être supprimé.**

Le droit de retrait est quasiment le seul outil au service de l'agent qui n'est pas inféodé au devoir d'obéissance. On peut comprendre que cet ersatz de liberté effraie certaines personnes friandes de pouvoir et de hiérarchie.

Quelques temps avant ces menaces et ces violences accrues, une agente travaillant sur place n'a pas été reconduite, après une année « d'essai ». Pourtant son profil « grande sœur » correspondait idéalement aux besoins en cours.

Son départ a coïncidé avec l'aggravation de la situation, et les agents de Gao l'ont unanimement regretté, en plus de ne pas l'avoir compris. Ils l'ont signifié par une pétition réclamant son retour, pétition largement signée par d'autres collègues du réseau.

Cette agente souhaitais bien-sûr continuer à travailler à Gao, et son éviction brutale l'a sacrément choquée, entraînant un arrêt de travail de longue durée.

La pétition n'a pas été prise en compte parce qu'elle sortait des sentiers battus : « ça ne se fait pas, tout de même ! ». Il ne manquerait plus que les agents se fassent réprimander de manifester leur désarroi et leur mal-être ! S'est-on penché sur le pourquoi de cette pétition, sur ses causes profondes ? Non, absolument pas.

Pour détourner l'attention de ce mal-être général à Gao, on préfère rappeler aux agents que ce n'est pas la bonne méthode, sous-entendant qu'ils auraient même pu être sanctionnés. Mais soyons magnanimes, la situation de tension fait office de circonstance atténuante...

Soyons clair par ailleurs : c'était un appel des agents, pour le bien de l'organisation à Gao : un soutien à une collègue en détresse, et un auto-soutien collectif car cette collègue apportait beaucoup, et son départ a affaibli l'équipe face à ces agressions externes.

Il ne faudrait pas renverser les responsabilités, et rappeler que la souffrance est bien réelle, profonde, et que la collègue qui a été éjectée du service en a été profondément affectée.

Le Syndicat Sud sera toujours là pour soutenir et aider les agents afin de défendre leurs conditions de travail qui sont désastreuses moralement depuis bien longtemps à La__Bibliothèque et dans le quartier du Sillon en général. **Les collègues du CSC Sillon souffrent également beaucoup, Sud l'a également fait remonter. On se demande d'ailleurs pourquoi le CSC n'a pas été également pourvu d'un vigile !**

Le DAC est revenu à la charge pour signifier aux agents que le droit de retrait n'était pas approprié, relayé par la direction générale.

Nous demandons à la Direction des Affaires Culturelles de ne plus jamais intervenir de la sorte contre l'intérêt des agents, et de ne pas bafouer leurs droits.

Le Syndicat Sud et le CHSCT doivent être systématiquement alertés quand de tels incidents graves se produisent, et être associés dans la recherche de solutions, dans l'intérêt premier des agents qui ne cessent de subir l'incurie de la DAC.

Les agents ne doivent pas être baladés de promesses en déconvenues... ne devait-on pas engager un vigile de manière pérenne ? Aux dernières nouvelles il s'éclipsera fin août...

Alors des médiateurs pour tenter d'enrayer l'escalade de violence ?

Il faudra veiller à ne pas exiger des bibliothécaires et ludothécaires qu'ils se transforment en éducateurs. **Ce sont des métiers à part entière : les super-héros sont certes présents à Gao, mais à l'intérieur des comics soigneusement rangés dans les rayons, et disponibles pour tous !**